

Rapport d'activité de l'ASA CI Ur et de sa situation financière en 2016

A) La vie institutionnelle de l'ASA

A-1) les réunions du Syndicat

Instance décisionnelle de l'ASA, le Syndicat s'est réuni à 4 reprises en 2016.

1) Réunion du 25 janvier 2016 :

- Vote du budget prévisionnel 2016 : comme cela a été fait en 2015 pour la 1^{ère} fois, le budget prévisionnel, établi par le président a été déposé en Mairie le 31/12/2016 afin d'être soumis à la consultation des membres de l'ASA ; il a été adopté le 25 janvier 2016 ;
- Le compte administratif provisoire 2015 a été examiné ; il n'a pas pu être adopté en raison de l'absence de présentation des documents comptables (compte de gestion) de la Trésorerie de Cerdagne ;
- Adoption du programme de travaux en régie,
- Adoption du montant des subventions demandées à la Mairie,
- Situation des cotisations impayées,
- Examen du rapport d'activité 2015,
- Renouvellement du dernier tiers des syndics élus en 2010 : 3 syndics titulaires : MM. Dordan, Barnole, de Maury et 2 syndics suppléants : MM. Meya, Tor Michel (décédé le 31 12 2014).

2) Réunion du 28 juin 2016 :

- Election du président et du vice-président de l'ASA,
- Adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'ASA et affectation des résultats 2015 au budget 2016,
- Adoption de la convention entre l'ASA et la Direction Générale de Finances Publiques pour le paiement en ligne des cotisations,
- Entretien des 6 prises d'eau de l'ASA par le Chantier Ecole du mois de juin à septembre.

3) Réunion du 13 octobre 2016 :

- Adoption du projet de modernisation des canaux du Rec Coumù et d'Ansanères,
- Projet de structuration des irrigants de Cerdagne.

4) Réunion du 23 décembre 2016 :

- Décision modificative : inscription d'un crédit de 3000€ pour les travaux en régie,
- Intégration de la parcelle A455 (pourtour de l'Eglise dans le périmètre de l'ASA),

A-2) L'assemblée des Propriétaires

Conformément à l'article 7 des statuts de l'ASA CI Ur, l'assemblée des propriétaires de l'ASA s'est tenue le 17 juin 2016 à la Mairie. Faute de quorum à 17H00, l'assemblée a valablement délibéré en 2^{ème} séance à 18H00.

214 propriétaires inscrits sur l'état des propriétaires représentent un total de 425 voix.

Horaire réunion	Nombre de Voix inscrites	Nombre de voix présentes	Nombre de voix représentées	Nombre de voix participant aux votes
17 H00	425	51 (12%)	54 (13%)	105 (25%)
18H00	425	84 (20%)	73 (17%)	157 (37%)

Présenté sur écran le déroulé de l'ordre du jour a permis l'adoption des points suivants :

- 1) Les rapports d'activités 2014 et 2015. Ces rapports font l'objet d'un envoi par mail au mois de janvier qui suit l'exercice écoulé et d'une parution sur le bulletin municipal du même mois ;
- 2) L'élection de 3 syndics titulaires (MM. Barnole, de Maury et Dordan, tous 3 réélus) et de 2 syndics suppléants (MM. Meya, réélu et Guix) ;
- 3) Les perspectives des prochaines années développées dans les conclusions de chaque rapport notamment la présentation du plan sécheresse et des contacts concernant la valorisation du potentiel hydraulique de l'ASA afin de créer des recettes subsidiaires permettant de réaliser des travaux sans recourir à des augmentations de cotisations.

Après les réponses apportées aux questions chacun des 2 premiers points de l'ordre du jour nécessitant un vote a obtenu l'unanimité.

B) Les finances de l'ASA**B.1) Tableaux comparatifs des comptes administratifs 2015 et 2016**

Comptes administratifs 2015 et 2016

Dépenses de fonctionnement	2015	2016	Commentaires
Charges à caractère général	5 716.18	9 012.18	Travaux en régie (13% du Chapitre) + Augmentation de l'Agence de l'eau (+25%) + Maintenance logiciel de gestion de l'ASA
Charges de personnel	1 467.08	2 209.02	L'augmentation de 51% résulte de la rémunération de Pierre Blanc (travaux sur les canaux)
Autres charges de gestion courante (Créances admises en non-valeur)	0.00	0.00	
Charges financières	134.57	54.59	L'ASA a réglé le 10 août l'ultime annuité d'emprunt : il n'y a plus dette bancaire.
Charges exceptionnelles	0.00	137.22	Régularisation de 2010 au Trésor Public
Total des dépenses de fonctionnement	7 317.83	11 413.01	
Recettes de fonctionnement			
Production immobilisée	0.00	2 257.50	Travaux d'entretien des canaux en régie par P. Blanc
cotisations/ produit des rôles	16 702.93	17 712.98	La variation de 6% résulte d'une augmentation de la redevance à l'are de 4% et d'un volume de récupération d'impayés supplémentaire
participation de la Commune	3 422.69	3 626.65	Voir SB-2
Autres produits de gestion courante	0.00	671.35	Quote-Part Maintenance Logiciel ASA
Autres produits financiers	0.00	33.79	Régularisation de 2011 à 2016 - Parts sociales
Total recettes de fonctionnement	20 125.62	24 302.27	

Dépenses d'investissement			
Remboursement capital des emprunts	1 753.60	1 240.72	L'ASA a réglé le 10 août l'ultime annuité d'emprunt : il n'y a plus dette bancaire.
Travaux en régie	0.00	2 257.50	Coût des travaux en régie
Aménagements des canaux	7 237	9 772.20	Chantier Ecole : 5625.00€ Cassu (factures 2015 présentées en 2016) : 4147.20€
Acquisition de logiciel	3 789.90	0.00	
Total des dépenses d'investissement	12 780.50	13 270.42	
Recettes d'investissement			
excédent de fonctionnement capitalisé	13 354.00	10 388.49	
subvention du Département et Agence	0.00	314.80	Subvention du Département attribuée en 2014.
Quote-part Acquisition logiciel	2 392.01	0.00	
Total recettes d'investissement	15 746.41	10 703.29	

B.2) L'aide de la Commune à l'ASA CI Ur

Au titre de la convention intervenue entre la Mairie et l'AS CI Ur le 28 janvier 2011, la Mairie a versé à l'ASA le 19 mai 2016 une subvention de 3626.65€ selon le décompte suivant :

a) Régularisation en moins-value de 3 travaux subventionnés en 2015 et n'ayant pas fait l'objet d'un début de réalisation : $370.80 \times 30\% = -111.24\text{€}$

b) Régularisation étude mise en conformité des prises d'eau payée en 2015

Subvention demandée : $1944.00 \times 30\% = 582.43\text{€}$

c) Programme Chantier Ecole :

Prévision 2016 : $12.5 \text{ journées} \times 350.00\text{€} = 4375.00\text{€}$

Subvention demandée : $4375.00 \times 40\% = 1750.00\text{€}$

d) Annuités d'emprunts

Montant des emprunts à rembourser en 2016 : 1295.31€

Subvention demandée : $1295.31 \times 30\% = 388.59\text{€}$

e) Complément logiciel de gestion tour d'eau

Acquisition du logiciel et frais de mise en service inscrits au BP 2016 : 1089.00€

Participation demandée à la Mairie : $1089 \times 30\% = 326.70\text{€}$

Cette acquisition n'ayant pas été réalisée fera l'objet d'une réduction de la subvention en 2017.

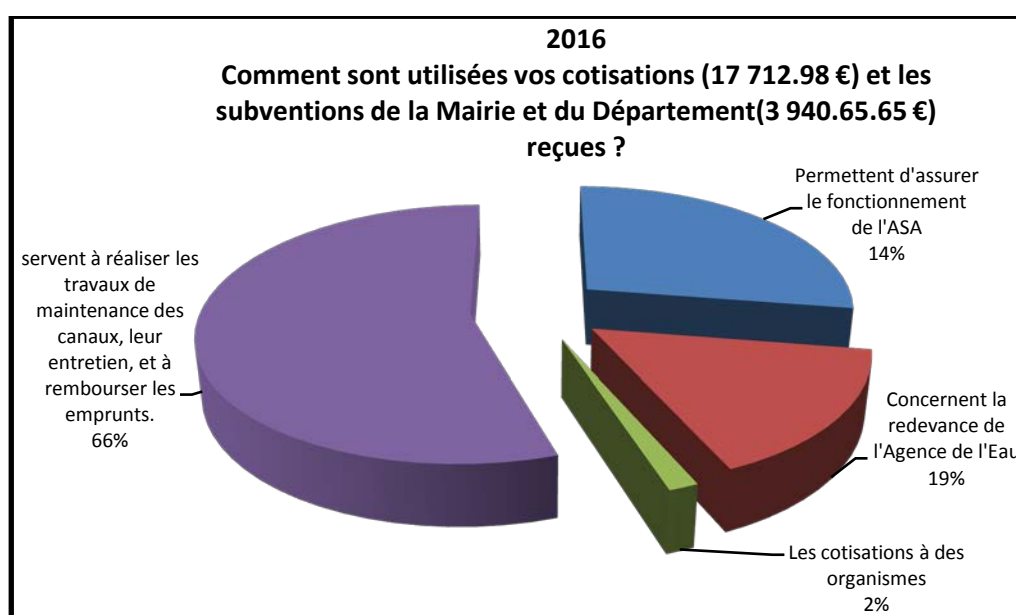
f) Travaux d'entretien sur les canaux

- Chemin de Cereja ; pose de buses en Ecopal 200m/mm sur 2 traversées et curage à la pelle mécanique de portions du canal du Plandails : 1500.00€
 - Canal Soulane : Reprise des joints des demi buses béton avec du goudron :178.00€
 - Canal Soulane ; renforcement par des traverses des demi buses métalliques :360.00€
 - Rues du Château et Brousse : reprise de 2 vannes d'accès aux jardins rue Sardane et Barcelonnette : 60€
 - Canal Plantade : pose de glissières sur la vanne de garde : 40.00€
 - Canal Grand Soulé ; améliorer l'étanchéité sur vanne fuyarde : 30.00€
 - Rec Coumù : reprise joints des demi-buses et réfection d'une vanne : 130.00€
- Soit au total : 2298.00€

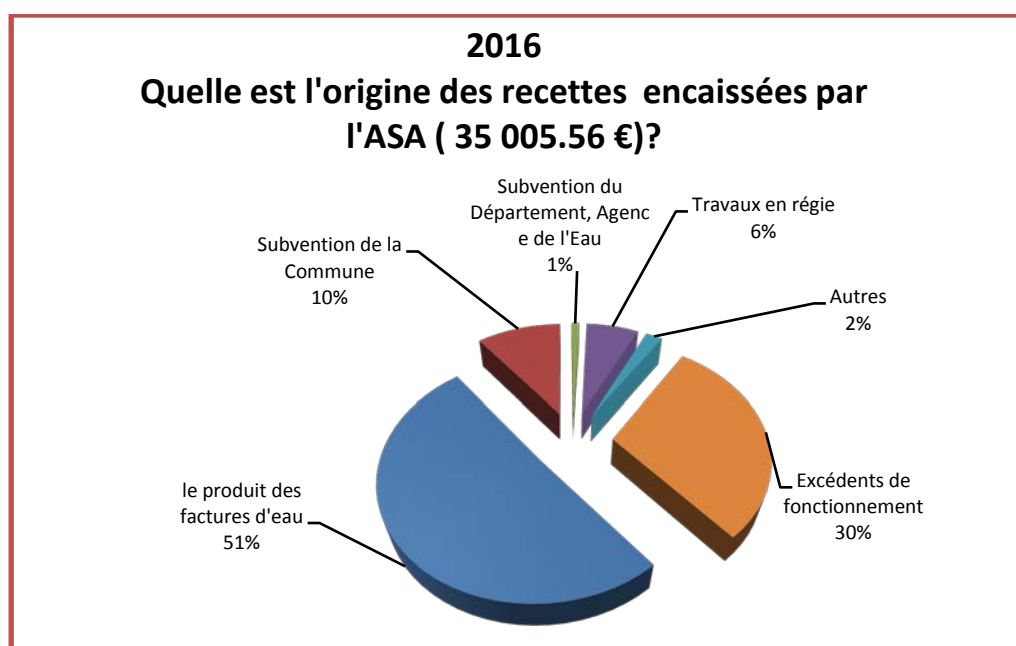
Subvention demandée pour les travaux d'entretien des canaux : $2298 \times 30\% = 689.40\text{€}$

- Régularisation moins-value :-111.24€
- Entretien des canaux :689.40€
- Etude mise en conformité des prises d'eau :583.20€
- Chantier Ecole :1750.00€
- Annuités emprunts :388.59€
- Logiciel tour d'eau :326.70€
- **Montant de la subvention demandée en 2016 : 3626.65€**

B.3) Comment sont utilisées vos cotisations et subventions reçues



L'objectif de consacrer 75% des recettes et subventions à la maintenance des canaux n'est pas atteint en 2016 ; c'est la conséquence de l'envolée de la redevance, des charges de fonctionnement qui évoluent à la hausse en raison des frais de maintenance de logiciels.



B.4) état des débiteurs de l'ASA

L'ASA suit régulièrement sa trésorerie (particulièrement serrée au 4^{ème} trimestre) et par voie de conséquence les impayés. A partir des informations communiquées par la Trésorerie de Cerdagne nous relançons les propriétaires en retard de paiement. En 2016 nous avons fait un effort de relance et de suivi plus important : les créances antérieures à 2014 ont été réglées et les successions en cours chez les notaires sont questionnées régulièrement.

Conformément à l'article 8.5 « défaut de paiement » du règlement de service l'état nominatif des débiteurs de l'ASA, constaté au 31 décembre 2016, est publié ci-dessous :

débiteur	2016	2015	2014	total
Succession Candas Claude	19,50 €	18,70 €	18,30 €	56,50 €
Canal Louis	19,50 €			19,50 €
Société Constructec	25,25 €	24,24 €		49,49 €
copropriété Jh Llanas	19,50 €	18,70 €		38,20 €
Degrugillier Jeannot	19,50 €	18,70 €	18,30 €	56,50 €
Font Bragulat Pierre	93,10 €			93,10 €
Forné Marie Thérèse	31,85 €			31,85 €
Laurent jean	19,50 €	18,70 €	18,30 €	56,50 €
Sté Mayorti Promocions	19,50 €	18,70 €	18,30 €	56,50 €
Pous Andrès Rafaël	19,50 €			19,50 €
Succession Suné Marie	157,61 €	151,31 €	148,16 €	457,08 €
Succession Thomas Michel	19,50 €	18,70 €	18,30 €	56,50 €

Succession Tor Michel	318,47 €	305,73 €		624,20 €
total	782,28 €	593,48 €	239,66 €	1 615,42 €

Le taux d'impayés en 2016 par rapport aux recettes est de 4.42% ; il est en légère diminution par rapport à l'année précédente (4.88%). Rapporté aux cotisations des 3 dernières années, ce taux chute à 3.17%.

Bien que ces taux soient satisfaisants, l'ASA, déterminée à recouvrer les impayés, a une doctrine claire :

- L'absence de règlement des factures d'eau d'irrigation par des usagers, utilisateurs de celle-ci fait supporter le poids des impayés à ceux qui s'en acquittent régulièrement.
- La non utilisation des structures d'irrigation mises à la disposition des propriétaires, relève de leur décision et ne peut contrevenir à celle prise par les propriétaires initiaux d'intégrer les parcelles au périmètre d'irrigation.

Pour procéder aux recouvrements l'ASA:

- Demande au Trésor Public de mettre en œuvre ses procédures de recouvrement : saisies, saisies arrêt, blocage du compte bancaire...
- Forme opposition à la vente auprès du notaire chargé de la transaction du bien d'un propriétaire débiteur de l'ASA ; cette procédure a été utilisée avec succès à 2 reprises en 2016 (avec bien sûr des délais de règlement extrêmement courts).

C) les objectifs prévus et réalisés en 2016

C.1) les travaux d'entretien

Canal du Plandails :

- 1^{ère} tranche de mise hors d'eau du chemin de Cereja : pose de buses en Ecopal de 200m/m sur 2 traversées ;
- Réfection des joints d'étanchéité des parties busées suivantes :
 - buse après le déversoir du trop-plein du Plandails dans l'Angoustrine,
 - regard N°5,
 - départ des buses 50 mètres en amont de la traversée de la Couillade de Fleury (regard avec vannes).
- Pose d'une vanne sur le regard après la traversée de la Couillade de Fleury.

Canal Soulane

- Réfection des joints des demi-buses béton le long du chemin de Belloch ;
- Renforcement par des traverses les parties supérieures des demi-buses métalliques ;
- Rue du Château vanne d'accès aux jardins rue Sardane et Barcelonnette : pose d'une lame métal sur la demi hauteur de la vanne ;
- Vanne rues du Château/E. Brousse : construction d'un seuil de 5 à 10 cm pour assurer l'étanchéité de la vanne ;
- Recherche vanne jardin Poncet recouverte lors des bitumages successifs de la rue de la Sardane.
- Reprise au goudron des joints des tronçons en demi buses béton au lieu-dit « Ferrans » (après la traversée du CD 618) ;



*Colmatage au goudron des joints curage de l'ensablement Canal Plandails
Canal Soulane*

Canal Plantade

- pose de glissières sur la vanne de garde
-

Canal Grand Soulé

- améliorer l'étanchéité de vannes fuyardes (pré Carcassonne) :

Rec Coumù :

- reprise des joints des demi-buses avec remplacement de la vanne au droit de la propriété de Mme Puig ;
- curage et faucardage de la partie du Rec Coumù comprise entre le CD30 (route de Caldégas) et la limite sud de la parcelle B75 (Prat Vidal) sur une longueur de 300mètres environ ;

C.2)Collaboration du Chantier Ecole

L'Association Intercommunale d'Insertion par l'Activité Économique de Cerdagne, dénommée Chantier Ecole a participé en 2016 à 16 journées afin de réaliser l'entretien des branches principales des 6 canaux d'irrigation de l'ASA.

Le nombre de journées est en augmentation sensible depuis l'an passé en raison des commandes supplémentaires passées au Chantier Ecole :

- le débroussaillage de 300mètres de la branche principale du Rec Coumù en aval de la Route de Caldégas (5 journées ont été nécessaires en raison de l'état de ce tronçon).



Tracé du Rec Coumù : avant l'intervention du Chantier Ecole et après (novembre 2016)

- à la suite du coup d'eau du 9 mai 2016 qui a ensablé les prises d'eau le Chantier Ecole est intervenu ; devant l'intérêt de cette mesure, le Syndicat a décidé, à raison d'une fois par mois entre le 15 juin et le 15 septembre (représentant 2 journées) le désensablage des entrées de canal au droit des prises d'eau et la création de guideaux destinés à diriger le flux d'eau en direction des prises d'eau (les guideaux sont des ensembles non étanches, uniquement constitués de galets juxtaposés obliquement à l'axe de la rivière).



Prise d'eau Soulane ensablée (9 mai 2016)

désensablage prise d'eau du Plandails

C.3) Poursuite de la modernisation des moyens de paiement

En 2016 le prélèvement automatique des factures d'eau de l'ASA a concerné 25 propriétaires. En raison d'un « bug », la Trésorerie de Cerdagne n'a pas respecté les dates de prélèvement plus tardives que celles prévues, ni informé les titulaires de compte prélevé... L'ASA a réédité rapidement les factures qui ont été transmises pour information aux propriétaires concernés.

Titre Payable par Internet (TIPI) : le 20 novembre 2016 une convention a été signée entre l'ASA et la Direction de Finances Publiques pour permettre aux propriétaires qui le souhaitent de régler les factures d'eau en ligne, en utilisant les données de leur carte bancaire.

Préalablement à l'envoi des factures tous les propriétaires ayant communiqué leur adresse de messagerie électronique seront informés. Ceux n'ayant pas communiqué à l'ASA leur adresse électronique peuvent le faire par mail à : asaci.ur@orange.fr .

Enfin malgré le « bug » et si vous ne détenez pas d'appareil vous permettant de payer en ligne, vous pouvez toujours régler par prélèvement en transmettant, une fois pour toutes, au secrétariat de l'ASA le relevé IBAN du compte à débiter : cette formule évite les oublis, le coût d'un timbre ou d'un déplacement.

C.4) Le règlement de service de l'ASA CI Ur est applicable

Adopté par le Syndicat le 16 décembre 2015, transmis à la DDTM dans le cadre du contrôle de légalité le 24 décembre 2015, affiché sur les panneaux communaux de la Mairie du 24 décembre au 24 février 2016 et n'ayant pas fait l'objet d'observation de la part du

contrôle de légalité ou des propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre de l'ASA, le règlement de service a été adressé à tous les propriétaires par voie électronique ou postale le 7 mars 2016.

Il est désormais opposable depuis cette date, et consultable sur l'onglet de l'ASA du site : www.ville-ur.fr

C.5) Les mises en conformité des prises d'eau

Aucune évolution de ce dossier en raison du retard pris par les services de l'Etat pour fixer les débits réservés au droit des 6 prises d'eau ; le calendrier des arrêtés des débits réservés pour le Sègre et ses sous bassins devrait être fixé au mieux en 2017.

C.6) Le Comité Rivière

Claire Guy chargée de mission, a succédé le 3 août 2015 à Cécile Noyer ; une partie de l'année 2016 a été consacrée à prendre ses marques afin d'élaborer le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin du Sègre.

Une collaboration efficace s'est nouée avec la chargée de mission pour monter le dossier de demande de subvention pour la modernisation des canaux du Rec Coumù et d'Ansanères (voir § D2).

C.7) Le Canal de Llívia

La détermination de l'ASA depuis plus de nombreuses années à faire respecter le fonctionnement de la vanne de décharge commence à porter ses fruits. M. Elias Noves nouvel Alcalde de Llívia a pris conscience du problème et les dispositions ont été prises au début du mois d'août 2016:

"Vam fer un ban per tots els veïns. Fa una setmana. Els vam demanar, si us plau, que no reguessin els jardins. És una situació temporal. Que se n'estiguessin. Però, no hi ha manera. Així que farem venir els Mossos i que sancionin als qui continuïn regant els jardins", ha manifestat Nova.

Les principals captacions d'aigua són el canal d'Angostrina i el dipòsit de Gorguja. Amb el canal d'Angostrina, Llívia no té abastament diari, ja que de la mateixa captació també tenen drets d'aigua la població de l'alta Cerdanya.¹

¹ In NacioDigital du 09 08 2016 :« il y a 1 semaine nous avons informé tous les habitants. Nous leur avons demandé de ne plus arroser les jardins. Il s'agit d'une situation provisoire. Mais sans aucun résultat. Alors nous avons demandé l'intervention des Mossos d'Escuadra afin qu'ils sanctionnent ceux qui continuent l'arrosage des jardins » s'est exprimé M. Nova.

Les principaux captages d'eau sont le canal d'Angoustrine et le réservoir de Gorguja. Avec le canal d'Angoustrine, Llívia ne dispose pas d'un approvisionnement quotidien, puisque sur ce même captage la population de la Haute Cerdagne a des droits d'eau »

Ce texte signe la reconnaissance dans les faits de la revendication récurrente de l'ASA. Par ailleurs les relevés de la position de la vanne de décharge du canal de Livia par les bénévoles de l'ASA a permis de constater une amélioration sensible de son fonctionnement. Ces contrôles se poursuivront l'été prochain et un courrier sera adressé au mois de décembre au président de la commission administrative de ce canal pour l'informer des anomalies relevées.

C.8)Refondation des cotisations et assujettissement à la TVA

Evoquées depuis quelques années en tant que probabilité de restructuration des recettes de l'ASA, ces deux projets sont conditionnés par la réalisation d'équipement d'importance notamment la mise en conformité des prises d'eau. Elles figurent dans le catalogue des pistes de réflexion.

Bien qu'ayant fait l'objet d'une information au cours de l'assemblée des propriétaires du 17 juin 2016, leur mise en œuvre n'est pas à l'ordre du jour et reste soumise au vote de l'Assemblée des Propriétaires.

C.9)Le plan sécheresse

En raison d'un débit à la station de jaugeage de l'Angoustrine inférieur à 200L/S le plan sécheresse a été mis en œuvre le 7 septembre 2016 dans sa phase A : fermeture du Rec Coumù et du canal de la Plantade. Survenu en fin de période d'irrigation, la réduction des débits entrant dans ces canaux a été sans conséquence importante.

C.10)Surveillance des canaux

Nous étions 25 à assurer à raison d'une ou deux semaines dans l'été la surveillance de 5 canaux de l'ASA (le Plandails est à la charge des agriculteurs). La mission confiée consiste à surveiller les canaux attribués, relever les hauteurs d'eau entrant dans les canaux et mettre la vanne du canal de Livia dans la position prévue par le règlement.

Le concours des bénévoles est précieux : leur action facilite l'écoulement de l'eau, permet d'évaluer les volumes entrant dans les canaux, d'agir sur le montant de la redevance, et d'augmenter le débit de l'Angoustrine en renvoyant l'eau du canal de Livia dans celle-ci. Ces actions qui peuvent paraître aux yeux de certains d'un autre temps, témoignent de notre attachement à un équipement qui est un bien collectif- d'intérêt général- assurant pour les agriculteurs le moyen de majorer la valorisation de leur production, pour les autres propriétaires de disposer d'une eau brute pour des besoins domestiques ou liés à l'irrigation et pour les tiers de vivre dans un environnement de verdure.

La collaboration de 12% des propriétaires à ces actions est un point fort qui caractérise et différencie notre ASA de nombreuses autres ; tous ceux qui souhaiteraient se joindre aux 25 bénévoles peuvent se faire connaître au président de l'ASA.

L'ASA se félicite de leur concours et leur exprime sa profonde gratitude.

D) Les projets de l'ASA CI Ur en 2017

D.1) Les travaux d'entretien

Sous réserve de leur approbation par le Syndicat du mois de janvier il est prévu la réalisation des travaux suivants :

Canal du Plandails:

- Poursuite de la pose de buses en Ecopal de 200m/m sur 2 traversées du chemin de Cereja ;
- 1^{er} déversoir après la prise d'eau : rehaussement de 20cm du franc-bord bétonné sur 8 mètres ;
- Tête amont de la traversée N°5 de chemin de Llivia : à dégager ;
- Curage du canal à la pelle mécanique avant la traversée sous la fontaine sulfureuse.

Canal de la Soulane:

- Réfection du côté est du massif du regard N°9 (sous Villeneuve) ;
- construction d'un franc-bord en béton de 4 mètres pour arrêter une importante fuite sur le chemin à l'est du réservoir d'eau ;
- enduire de goudron les joints des demi-buses en béton entre le château d'eau et la résidence des Vergers ;
- poursuite de la consolidation des demi-buses métalliques par la pose de traverses : y compris celles qui sont entre le chemin de Belloch et la Carrerade ;
- descente buse en fonte à hauteur de la rue du Château: fissure à colmater avec produit adapté (présence d'eau sur la chaussée du carrefour des rues Brousse et du Château l'été 2016) ;
- Passage entrée pré Marie Puig : à doubler par buse en Ecopal ;
- Alimentation en eau du jardin rue de la Sardane (selon décision prise par M. Poncet).

Canal du Rec Coumù:

Sur la partie route de Caldégas :

- Pose de 3 vannes avec glissières dans les regards situés sur la route de Caldégas ;
- Chemin entre pré Sarret (B647) et Prat Vidal (B75) : créer un canal (pelle mécanique) ;
- Canal à curer jusqu'à la limite sud du Prat Vidal (pelle mécanique)

Canal Ansanères:

- pré au-dessus aire de pique-nique : reprise de l'étanchéité du franc-bord droit bétonné sur une longueur de 4 mètres.

Canal Grand Soulé:

- reprise de l'étanchéité du franc-bord droit bétonné sur une longueur de 4 mètres avant les demi-buses métalliques.

D.2)Projet de réfection du linéaire Rec Coumù et Ansanères

Rec Coumù:la partie située à l'est des parcelles B53 et B54 (prés Carcassonne) le long du chemin rural conduisant jusqu'au CD30 (Route de Caldégas) est entièrement imprégnée d'eau en raison d'un tracé dont la nature (canal en terre à ciel ouvert) n'offre pas une déclivité suffisante pour faire circuler l'eau.

Indépendamment des conséquences des débordements du Rec Coumù pour l'exploitation de la partie ouest de la parcelle par le propriétaire, les mesures des pertes en eau entre l'entrée du canal et le raccordement aux buses du CD30 réalisées entre les mois de juillet et de septembre 2016 sont comprises entre 55 et 70%.

L'importance du débit de fuite rend impossible l'utilisation de ce canal pendant l'été ; seul le maillage avec le canal de Grand Soulé assure à ce jour l'alimentation partielle du Rec Coumù.

Le Syndicat de l'ASA CI Ur a décidé le 13 octobre 2016 de moderniser la portion de canal commençant au droit de la vanne de décharge, jusqu'au CD30 :

- Un dessableur avec vanne de décharge,
- Traversée de la chaussée
- Busage en tube annelé de 500m/m de section intérieure pour la traversée de chaussée et à l'emplacement du canal existant,
- 3 regards de visites prévus au changement de pentes :
 - un à l'entrée du canal dans la parcelle B54,
 - un à l'entrée de la bordure d'arbres dans la parcelle B54,
 - un à l'ouest de la parcelle B53.

Canal d'Ansanères:la branche principale en béton du canal d'Ansanères longeant le chemin rural a été réalisée au milieu des années 1950. Des travaux de maintenance lourde ont été réalisés sur le seuil d'arrêt à 2 reprises (1983 et 1998) et des travaux d'entretien sur la partie bétonnée qui longe le chemin rural.

Le béton du canal en U longeant le chemin d'Ansanères est fortement dégradé et présente en plusieurs endroits des rétrécissements consécutifs à la circulation des véhicules qui occasionnent régulièrement des débordements sur le chemin.

La portion de la branche principale implantée selon un axe nord/sud sur la parcelle B231 propriété de Mme Ferrer Marie Thérèse est un canal en terre à ciel ouvert dont la faible déclivité ralentit la progression de l'eau et déborde occasionnellement dans la parcelle. Les pertes en eau mesurées du mois de juillet à septembre entre les extrémités du parcours à moderniser sont de 47%

Au-delà de la parcelle B231 le canal irrigue au sud 3 autres parcelles.

La portion longeant le chemin rural doit être modernisée par transformation du canal bétonné en canal busé en tuyau annelé de diamètre 400mm et celle implantée sur la parcelle B231 doit être cuvelée par des buses identiques sur l'emplacement du canal principal actuel selon l'axe nord/sud et est/ouest le long de la parcelle B231. Un tracé supplémentaire permettra de relier la tête sud du canal implanté sur la parcelle B231 au canal qui longe à l'est la parcelle B231 le long du chemin rural.

Demande de subvention:

Ces situations pénalisent financièrement l'ASA qui voit la redevance due par ces canaux supérieure au prélèvement d'eau réellement utilisé, et les irrigants de l'aval qui ne peuvent pas disposer d'un débit suffisant pour irriguer leur parcelle.

Le Syndicat de l'ASA CI Ur a adopté ces 2 projets le 13 octobre 2016 en vue de déposer un dossier de demande de subvention.

Avec le concours actif de Claire Guy chargée de mission au Comité Rivière, l'ASA a déposé le 20 novembre le dossier de demande de subvention auprès des 3 financeurs : la Région LRMP, l'Agence de l'Eau, le Département des PO, dans le cadre de l'appel à projet : »T.04.3.2 Soutien aux infrastructures Hydrauliques : réalisation d'économies d'eau et substitution des prélèvements existants «.

Nous serons informés de la prise en compte de ces projets au cours du printemps 2017. En raison des délais nécessaires pour la notification des subventions, la consultation des entreprises, et l'utilisation des canaux pour l'irrigation les travaux ne seront pas engagés avant l'automne 2017

D.3) renforcement de la digue (rasclosa) du Rec Coumù

La crue du 7 septembre 2014 a fragilisé la rasclosa de la prise d'eau du Rec Coumù en ouvrant une brèche sur sa partie médiane gauche.

Les 2 culées du Pont Cachal sont liées aux extrémités de la rasclosa du Rec Coumù; sa disparition favoriserait l'érosion des points d'appui dont la conséquence ultime serait la ruine de cet ouvrage.

Les travaux de renforcement de la partie aval de la rasclosa doivent se faire en liaison avec la Commune, propriétaire du pont, afin de consolider cet ouvrage du patrimoine communal qui est un élément de l'identité de notre village.

La Mairie a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage et a sollicité le service de la Restauration des Terrains de Montagne pour étudier la consolidation de la rasclosa et du Pont Cachal.



Crue du 07 09 2014 Vue de la brèche dans la rasclosa (janvier 2015)

D.4) Acquisition d'un logiciel tour d'eau

Les tours d'eau actuels résultent de la migration de données saisies sur la base de données du système d'information « moulinées » dans une succession de tableaux Excel.

Cet ensemble a l'avantage de la gratuité et les inconvénients de saisies multiples sources d'erreurs majorées par la faible compétence en matière informatique du président de l'ASA en charge de cette mission.

Le fournisseur informatique de l'ASA propose un logiciel de tour d'eau utilisant la base de données de la facturation comprenant tous les éléments indispensables à la réalisation du tour d'eau (1536€ TTC).

E) Les évolutions de l'ASA

E.1) La valorisation du potentiel hydraulique de l'ASA

La valorisation du potentiel hydraulique de l'ASA repose sur l'utilisation des canaux pendant les périodes où ceux-ci sont faiblement ou non utilisés

La différence d'altimétrie entre le niveau des canaux et les restitutions en rivière, combinée à l'adaptation des turbines aux chutes, devrait permettre la valorisation du potentiel hydraulique en des sites bien précis des canaux.

La valorisation du potentiel hydraulique des canaux est le moyen pour l'ASA de :

- De générer des ressources financières en atténuation des charges afin de poursuivre l'entretien et la modernisation de l'équipement de distribution de l'eau d'irrigation tout en contenant les factures d'eau
- D'inscrire ce projet dans la Loi de transition Energétique du 17 août 2015,
- De s'affranchir des critères d'attribution des subventions de modernisation des canaux, fondés sur les seules économies d'eau.

Deux canaux ont été considérés en première approche de faisabilité : le Plandails et Ansanères.

Pour le Plandails, malgré une production importante d'énergie l'opérateur conclut en première analyse à une absence de « *critères de rentabilité communément retenus par un acteur industriel. Toutefois l'étude est réalisée dans un cadre de faisabilité et peut-être fouillée pour rechercher un optimum économique (recherches de subventions, optimisation des charges notamment du foncier, optimisation du tracé de la conduite forcée, optimisation des redevances des propriétaires fonciers* »

Pour le canal d'Ansanères, l'étude du projet (dépendante de celle du Plandails) n'a pas été poursuivie.

Quelle suite ?

L'objectif stratégique de l'ASA est de générer des ressources financières contribuant au renforcement de son indépendance économique. L'opérationnalité du dispositif consiste en la réalisation d'un projet robuste, simple, utilisant autant que faire se peut le réseau, au service d'un projet d'irrigation modernisé et plus économe en eau.

Le Syndicat de l'ASA est favorable à :

- la poursuite de l'étude : l'ASA participe depuis le mois d'octobre 2016 au recensement des potentiels hydroélectriques sur le territoire de la Communauté des Communes Pyrénées Cerdagne ;
- la mutualisation ou le regroupement avec d'autres entités souhaitant valoriser le potentiel hydraulique des équipements dont elles disposent.
- la création d'un partenariat avec la Mairie et un opérateur.

L'ASA pose 2 exigences :

- le respect de sa mission agricole,
- l'absence de déficit d'exploitation qui serait imputé sur ses comptes.

E.2) la structuration des irrigants en Cerdagne

L'irrigation en Cerdagne est un fondement majeur de la production agricole mais également un contributeur de la qualité de l'environnement du territoire. Les structures d'irrigation cerdanes ont fait l'objet en 2011 d'un recensement par la Chambre d'Agriculture ; elles sont caractérisées par une extrême dispersion :

- 293 prises d'eau agricoles dont 176 sont encore en activité et 117 ne sont plus utilisées,
- 13% des prises d'eau en activité sont gérées par une structure de gestion de type ASA, ASL, Mairie ou syndicat international, avec des fonctionnements très contrastés,
- 45% des prises sont individuelles et 27% sont utilisées par au moins 3 irrigants.

Les services de l'Etat conditionnent la régularisation des prises d'eau par ensemble structuré. Le contour d'un ensemble peut être géographique (par sous bassin), institutionnel (autour d'une ASA), administratif (par commune ou groupe de communes).

Une première réunion s'est tenue le 11 octobre à Err afin de créer des groupes de travail pour proposer une première ébauche. On ne peut pas ignorer le corollaire de ces structurations qui ont un coût pour les irrigants qui les intègrent mais aussi pour les structures qui les accueillent...

E.3) le transfert d'eau des Bouillouses

Au cours de la rencontre du 21 juin 2013 entre l'ASA CI Ur, la Chambre d'Agriculture et les autorités départementales, celles-ci ont demandé une étude sur la faisabilité juridique du transfert de 1 million de M3 d'eau des Bouillouses dans le bassin de l'Angoustrine.

La Chambre d'Agriculture a accepté de prendre en charge le coût de l'étude confiée à un cabinet d'avocats Aixois spécialisé dans le droit de l'eau. L'ASA produit à la demande de l'avocat des informations et des notes de synthèses sur cette problématique.

Rappelons que l'objectif est de se mettre en ordre de bataille pour monter le dossier qui permettra d'établir un partage équitable de l'eau en Cerdagne (ou à tout le moins le bassin de l'Angoustrine) lorsque sera renouvelée la concession des Bouillouses caduque depuis le 1^{er} janvier 2013.

E.4) les évolutions de la redevance de l'Agence de l'Eau

Il s'agit d'une préoccupation majeure qui impacte les ressources de l'ASA en réduisant progressivement l'autofinancement.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de la redevance versée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2010-2017

années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
montant du rôle encaissé (€)	11 522	11 999	12 406	12 811	16 702	18 198	18 561	18 932 (prévision)
montant de la redevance (€)	1 734	1 707	1 545	2 440	3 375	4050	4725 (estimée)	5400 (estimée)
surface du périmètre (Ha)	259	259	259	259	330	330	330	330
surface irriguée (Ha)	197	197	197	270	270	270	270	270
volume déclaré (million de M3)	1,97	2,08M M3	1,87	2,18	1,51	1,53	?	?
Volume retenu (million de M3)	1,97	1,97	2,06	2,44	2,70	2.70	?	?

En 2010 la redevance représentait 15% des rôles de l'ASA, 20% en 2014 et 28% prévus en 2017. Cette augmentation résulte des taux votés par le conseil d'administration de l'AERMC pour la période 2013-2018.

Bien que difficilement compréhensible dans une période de réduction de la dépense publique, cette augmentation aurait pu être maîtrisée si les modalités de calcul de la redevance découlant des prélèvements pour l'irrigation gravitaire prenaient en compte la réalité de ceux-ci.

Les relevés opérés par les bénévoles pendant la période d'irrigation permettent toutefois de réduire à zéro une des deux composantes de la redevance dite redevance canalétablie sur les volumes servant à la mise en charge des canaux gravitaires.

Ainsi, en 5 ans, en dépit d'une augmentation de 37% des surfaces irriguées, consécutives à l'agrégation au périmètre des parcelles du Rec Coumù et du canal de Grand Soulé, les prélèvements de l'ASA CI Ur sont passés de 2 millions de M3 à 1.5 million, soit une économie de 25% des volumes prélevés, sans pour autant que l'assiette taxable fixée par l'Agence à 10000M3/Ha/an soit modifiée (2.7 millions de M3).

A ce jour, la variable d'ajustement de la redevance consiste à diminuer les volumes prélevés sans pour autant que l'économie financière soit réellement significative. Dans le cadre de la rénovation de la Loi Montagne, les organisations agricoles ont placé dans les discussions ce problème avec le ministère afin que le taux de la redevance soit compatible avec le niveau des ressources des ASA pour contribuer au maintien de l'agriculture de montagne.

E.5) Réduire les détournements d'eau

Depuis plusieurs années l'ASA est vigilante pour maintenir l'utilisation de l'eau dans le périmètre du canal du Plandails en évitant les détournements de l'eau ; cette pratique consiste à arroser abondamment une parcelle puis de recueillir en un point bas l'eau non utilisée pour la diriger vers des parcelles situées en dehors du périmètre. Ces détournements, constatés dans des parcelles situées le long de la frontière avec le



territoire de Llivia, assurent l'irrigation de terrains situés en territoire espagnol, mais également grâce à un astucieux réseau enterré des parcelles de la commune de Caldégas-Bourg-Madame.

Entrée du canal qui renvoie l'eau détournée sur Llivia vers les prairies de Caldégas



L'eau provenant du pré en contre-haut du chemin, est renvoyée vers Llivia

Ces détournements inondent le chemin de Llivia, endommagent le talus de soutènement, rendent la circulation des piétons difficile et donnent une image négative de l'ASA et des irrigants. Par de-là ces aspects cette pratique fait supporter à la collectivité les coûts de volumes d'eau dont s'exonèrent les contrevenants.

De 2012 à 2015 des mises en garde écrites ont été adressées au propriétaire des parcelles concernées pour qu'il fasse cesser les détournements opérés par son fermier. En 2016 l'avocat de la Commune (concernée par la dégradation du chemin) a été saisi de cette affaire ; l'ASA est intervenue auprès des avocats français et espagnol pour faire mettre un terme à cette situation compliquée d'un litige entre le propriétaire et son fermier.

S'appuyant désormais sur le titre VII du règlement de service l'ASA est déterminée à défendre l'utilisation de l'eau dans le périmètre.

F) Conclusion

Le présent rapport d'activité que le Président a l'obligation de présenter aux propriétaires membres de l'ASA répond à :

- L'exigence de l'article 23 de l'Ordonnance du 1^{er} juillet 2004 qui régit les ASA ;
- L'obligation morale de restituer, aux propriétaires mandants de l'ASA, l'exécution de la mission confiée, l'utilisation des cotisations versées et des aides reçues de la commune ;
- L'attentisme des impatients qui « espèrent l'eau » en maugréant dans leur coin. Ces quelques lignes rappellent que l'eau ne jaillit spontanément : elle requiert des aménagements, des soins attentifs et des hommes pour le bénéfice de la collectivité ;
- Un souci de partage du fonctionnement de l'ASA par les non adhérents dont certains peinent à imaginer quelle est cette eau qui parcourt les canaux pour irriguer un territoire bucolique agrémenté d'arbres, de verdure, de bétail broutant paisiblement l'herbe verte.

Ce rapport relate simplement (malgré quelques termes) les actions de l'ASA en 2016 et les prévisions pour 2017 pour que le service rendu aux irrigants corresponde à leurs attentes dans la limite des modestes moyens dont elle dispose. Il ne prétend pas à l'exhaustivité et, si d'aucuns estiment les informations insuffisantes ou leurs besoins en eau non satisfaits ils peuvent m'en faire part.

Ce rapport ne sera pas conclu sans remercier tous ceux qui apportent leur aide à l'ASA: les bénévoles, la Mairie pour l'aide financière et matérielle apportée, les syndicats pour leur participation aux réunions et les décisions prises.

Ur le 13 décembre 2016

Jacques Barnole

Président de l'ASA CI Ur